

SÉANCE DU 2 MARS 2020

À une séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le deuxième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et à laquelle sont présents :

M. Richard Belhumeur, maire suppléant et conseiller au poste numéro 4
 M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1
 M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2
 M. Yvon Tranchemontagne, conseiller au poste numéro 3
 M. Jean-Pierre Doucet, conseiller au poste numéro 5
 M. Gérald Toupin, conseiller au poste numéro 6

Également, est absent :

M. Bruno Vadnais, Maire

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	34
2. PÉRIODE DE QUESTIONS	34
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 27 JANVIER ET DU 10 FÉVRIER 2020	34
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	34
4.1 ACHAT D'ORDINATEURS.....	34
4.1.1 Ordinateur de la secrétaire adjointe-administrative.....	34
4.1.2 Ordinateur du responsable des eaux.....	34
4.2 MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE	35
4.3 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES PAR LA MRC DE D'AUTRAY	36
4.4 FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE	36
4.5 PUBLICATION DANS LE JOURNAL « L'ACTION D'AUTRAY »	36
4.6 MOIS DE LA JONQUILLE 2020 PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER.....	36
5. TRANSPORT ROUTIER.....	37
5.1 DROIT DE PASSAGE – ROUTE DU BEL-AUTOMNE.....	37
5.2 VENTE DE LA GRATTE À NEIGE EXTENSIBLE USAGÉE	38
6. HYGIÈNE DU MILIEU	38
6.1 SOUMISSION POUR UN APPAREIL DÉTECTION DES FUITES D'EAU	38
6.2 PLANS ET DEVIS DE LA PHASE 2 DE LA MODERNISATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE .	38
6.2.1 Soumission pour la réalisation d'une étude faunique floristique	38
6.2.2 Soumission pour l'inspection de la canalisation d'égout.....	38
6.2.3 Étude géotechnique	39
7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	39
7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE.....	39
7.2 RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME	39
7.3 RÈGLEMENT RELATIF AU LOTISSEMENT.....	39
7.4 RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUCTION	40
7.4.1 Avis de motion.....	40
7.4.2 Projet de règlement.....	40
7.5 RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	40
7.5.1 Avis de motion.....	40
7.5.2 Projet de règlement.....	40
7.6 RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTRUCTION	41

7.6.1 Avis de motion.....41
7.6.2 Projet de règlement.....41
8. COURRIER41
9. ADOPTION DES COMPTES41
10. PÉRIODE DE QUESTIONS41
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE42

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

rés. 01-03-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19 h 30 et se termine à 19 h 31.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 27 JANVIER ET DU 10 FÉVRIER 2020

rés. 02-03-2020

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux des séances du 27 janvier et du 10 février deux mille vingt avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 ACHAT D'ORDINATEURS

4.1.1 Ordinateur de la secrétaire adjointe-administrative

rés. 03-03-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour la secrétaire adjointe-administrative pour un montant ne dépassant pas 2 500.00 \$ (av. tx.).

4.1.2 Ordinateur du responsable des eaux

rés. 04-03-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour le responsable des eaux pour un montant ne dépassant pas 2 500.00 \$ (av. tx.).

4.2 MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

rés. 05-03-2020

- D'appuyer Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de

rétribution et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

- De transmettre copie de cette résolution à Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Adoptée à l'unanimité

4.3 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES PAR LA MRC DE D'AUTRAY

rés. 06-03-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray qui apparaissent dans la liste des arrérages de taxes déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier;
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert délègue M. Larry Drapeau, à se porter adjudicataire, au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert, des immeubles vendus pour le montant des taxes par la MRC de D'Autray ;

Adoptée à l'unanimité.

4.4 FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

rés. 07-03-2020

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'inscription du directeur général, M. Larry Drapeau, et de la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, à la formation intitulée « Les règlements discrétionnaires de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » de l'ADMQ au coût de 670.00 \$ (av. tx.) qui aura lieu le 13 mai 2020 à Saint-Jean-de-Matha. Il est également résolu que les dépenses de déplacement seront remboursées conformément à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 PUBLICATION DANS LE JOURNAL « L'ACTION D'AUTRAY »

rés. 08-03-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'une page couleur de publicité à 1 225.00 \$ (av. tx.) dans le cadre de la publication d'un cahier spécial intitulé « Vivre à Saint-Cuthbert », publié par la journal « L'Action D'Autray ».

Adoptée à l'unanimité.

4.6 MOIS DE LA JONQUILLE 2020 PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 québécoises et québécois reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les québécoises et les québécois;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la *Société canadienne du cancer* est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les québécoises et québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la *Société canadienne du cancer* aide les québécoises et les québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la *Société canadienne du cancer* encourage alors les québécoises et les québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

rés. 09-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- DÉCRÈTE que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la *Société canadienne du cancer*.

Adoptée à l'unanimité.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 DROIT DE PASSAGE – ROUTE DU BEL-AUTOMNE

rés. 10-03-2020

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- Accorde un droit de passage pour les véhicules hors-route de type quad ainsi que les motoneiges sur la route du Bel-Automne, de la limite de la Municipalité de Saint-Barthélemy jusqu'au numéro civique 1801;
- Rend ce droit de passage effectif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclusivement;

- Autorise les véhicules susmentionnés à circuler entre 7 h et 22 h inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 VENTE DE LA GRATTE À NEIGE EXTENSIBLE USAGÉE

ATTENDU QUE la gratte à neige extensible a été mise en vente sous forme d'un encan silencieux, à un prix de départ de 1 000.00 \$, lors de la séance extraordinaire du 10 février 2020;

ATTENDU QUE M. David Barthe a fait un offre au montant de 1 705.00 \$;

ATTENDU QUE l'offre de M. David Barthe est la plus élevée;

rés. 11-03-2020

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la vente de la gratte à neige extensible usagée à M. David Barthe au montant de 1 705.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 SOUMISSION POUR UN APPAREIL DÉTECTION DES FUITES D'EAU

rés. 12-03-2020

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'un appareil de détection des fuites d'eau de *Stelem*, modèle DX-mic, au montant de 4 895.00 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

6.2 PLANS ET DEVIS DE LA PHASE 2 DE LA MODERNISATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

6.2.1 Soumission pour la réalisation d'une étude faunique floristique

rés. 13-03-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission d'*Aménagement Bio-Forestier Rivest* pour la réalisation d'une étude faunique floristique, au montant de 1 800.00 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

6.2.2 Soumission pour l'inspection de la canalisation d'égout

rés. 14-03-2020

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de retenir les services de M. Daniel Dupuis pour l'inspection de la canalisation d'égout de la centrale de traitement de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

6.2.3 Étude géotechnique

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Qualilab inspection inc.* pour la réalisation d'une étude géotechnique au montant forfaitaire de 9 600.00 \$ (av. tx.).

rés. 15-03-2020

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal le projet de règlement numéro 315 relatif au zonage;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier mettra à la disposition du public des copies du présent projet de règlement à la suite de son adoption par le conseil municipal;

rés. 16-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le projet de règlement numéro 315 relatif au zonage.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal le projet de règlement numéro 316 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier mettra à la disposition du public des copies du présent projet de règlement à la suite de son adoption par le conseil municipal;

rés. 17-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le projet de règlement numéro 316 relatif au plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 RÈGLEMENT RELATIF AU LOTISSEMENT

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal le projet de règlement numéro 317 relatif au lotissement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier mettra à la disposition du public des copies du présent projet de règlement à la suite de son adoption par le conseil municipal;

rés. 18-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le projet de règlement numéro 317 relatif au lotissement.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

7.4.1 Avis de motion

rés. 19-03-2020

Avis de motion est donné par M. Jean-Pierre Doucet, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, que lors d'une séance subséquente, il soumettra adoption le règlement numéro 318 relatif aux conditions d'obtention des permis de construction ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 85 relativement aux conditions d'obtention des permis de construction, ses modifications et tout autre règlement de même nature.

7.4.2 Projet de règlement

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal le projet de règlement numéro 318 relatif aux conditions d'obtention des permis de construction;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier mettra à la disposition du public des copies du présent projet de règlement à la suite de son adoption par le conseil municipal;

rés. 20-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le projet de règlement numéro 318 relatif aux conditions d'obtention des permis de construction.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

7.5.1 Avis de motion

rés. 21-03-2020

Avis de motion est donné par M. Richard Dion, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, que lors d'une séance subséquente, il soumettra adoption le règlement numéro 319 relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 81 relativement à la régie générale des règlements d'urbanisme, ses modifications et tout autre règlement de même nature.

7.5.2 Projet de règlement

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal le projet de règlement numéro 319 relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier mettra à la disposition du public des copies du présent projet de règlement à la suite de son adoption par le conseil municipal;

rés. 22-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le projet de règlement numéro 319 relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTRUCTION

7.6.1 Avis de motion

rés. 23-03-2020

Avis de motion est donné par M. Gérald Toupin, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, que lors d'une séance subséquente, il soumettra adoption le règlement numéro 320 relatif à la construction ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 84 relativement à la construction, ses modifications et tout autre règlement de même nature.

7.6.2 Projet de règlement

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal le projet de règlement numéro 320 relatif à la construction;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier mettra à la disposition du public des copies du présent projet de règlement à la suite de son adoption par le conseil municipal;

rés. 24-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le projet de règlement numéro 320 relatif à la construction.

Adoptée à l'unanimité.

8. COURRIER

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

- Adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire.*

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Réception de la résolution concernant le projet de loi 48

9. ADOPTION DES COMPTES

rés. 25-03-2020

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 20 h 03 et aucune question n'est posée.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

rés. 26-03-2020

Adoptée à l'unanimité

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire suppléant

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 2^e jour du mois de mars 2020.

Larry Drapeau
Directeur général et secrétaire-trésorier